



## NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2021 – 053	<b>VIE SOCIALE AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES RÉSIDENTS ÉLARGISSEMENT DE L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS ET THÉRAPEUTIQUES</b>	08.07.2021

### À l'attention de l'ensemble des résidents,

#### Copies :

- À l'ensemble des familles et des proches,
- Aux membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
- À l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bienveillance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous ont accompagnées ces derniers mois pour face ensemble à une situation de crise sanitaire sans précédent.

Aujourd'hui, comme je vous l'ai d'ores et déjà annoncé par note d'information 2021-050 traitant des assouplissements mis en œuvre concernant les modalités des visites, j'ai le plaisir de vous confirmer que le seuil d'immunité collective des habitants à hauteur de 94 % a été dépassé.

Aussi, au regard de cet élément très satisfaisant, j'ai le plaisir de vous informer que certains modes opératoires sont revus afin **d'améliorer votre qualité de vie et favoriser un retour à « la vie normale »**.

**Je vous présente ainsi les nouvelles modalités applicables à compter de ce jour, jeudi 8 juillet 2021 :**

#### **1- La liberté d'aller et venir : une priorité confirmée pour tous les habitants de la Résidence**

À compter de ce jour, vous pouvez circuler librement et selon leur votre convenance au sein de toutes les Unités de Vie.

Ainsi, par exemple, un résident de l'Unité de vie « Les Dahlias » Bâtiment B 2<sup>ème</sup> étage peut se rendre au sein de l'Unité de vie « Les Lys » Bâtiment A 1<sup>er</sup> étage pour visiter un autre résident.

**Toutefois, et parce qu'ils sont réservés à l'usage des résidents, il ne vous sera pas possible, pour l'instant, d'inviter vos familles et vos proches à pénétrer dans les espaces collectifs de la Résidence DEBROU** (salles de restauration, salons famille, patios des Unités de vie Protégées...). Cette mesure sera réévaluée dans le courant du mois d'août 2021.

#### **2- Les repas en salle de restaurant**

Désormais, les restrictions sanitaires qui avaient été mises en œuvre pour assurer votre sécurité (tables distancées, installation en quinconce à table des convives...) sont levées.

Vos espaces de vie retrouvent ainsi leurs aménagements et leurs usages d'origine (salon avec les espaces dédiés à la lecture et de télévision, salle de restaurant, salon des familles).

### **3- Les PASA, les espaces réservés aux activités thérapeutiques et les activités pour l'accompagnement non médicamenteux des résidents.**

À compter de ce jour, les activités des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) reprennent de façon classique, c'est-à-dire que les prises en soins et activités thérapeutiques sont à nouveau proposées à tous les résidents éligibles et ce, sans aucune distinction de lieux de vie.

Des résidents installés dans différentes unités de vie peuvent ainsi se retrouver ensemble pour partager les activités notamment proposées par les assistants de soins en gérontologie.

En appui de ce dispositif, vous pouvez également aujourd'hui profiter des espaces multisensoriels, des équipements comme les tovertafel, le phoque PARO...

### **4- Les activités collectives et les animations au sein de l'espace Vie Sociale et Animation**

Les activités de bien-être et de loisirs ainsi que les animations vont reprendre de façon collective.

Les anniversaires seront à nouveau organisés chaque dernier jeudi de chaque mois pour un après-midi festif ; des animations (lotos, repas à thèmes...) et spectacles vont pouvoir se préparer et permettre à tous les résidents qui le souhaitent de se réunir en un seul lieu pour partager des moments de convivialité ; des projets de sorties extérieures vont pouvoir s'élaborer.

**Toutefois, parce qu'ils sont réservés à l'usage des résidents, il ne vous sera pas possible, pour l'instant, d'inviter vos familles et proches à vous accompagner et participer à ces fêtes ou spectacles dans les espaces collectifs de la Résidence DEBROU.** Cette mesure sera réévaluée dans le courant du mois d'août 2021.

**Pour votre complète information, je vous précise également que les modalités d'entrée des nouveaux résidents ont été assouplies :**

- **Les admissions**

- Les nouveaux résidents qui sont dans un schéma vaccinal complet (les personnes qui auront reçu 1 dose pour le vaccin Janssen ou 2 doses pour les autres vaccins (Pfizer BioNtech, Moderna ou Astrazeneca) assortis d'un délai de latence de 14 jours) intègrent leur logement normalement.  
Il n'est plus nécessaire de présenter un test RT-PCR négatif avant l'entrée ; les familles peuvent désormais accompagner leur proche dans le logement dès l'entrée et les visites des familles, les sorties quel qu'en soit le motif, n'entraînera aucune mesure d'isolement ou de pratique de test.
- Les nouveaux résidents qui ne sont pas dans un schéma vaccinal complet (les personnes qui sont dans l'attente de leur première vaccination, de leur deuxième injection ou qui refusent le vaccin ou qui sont déclarés incompatibles par avis médical) doivent présenter un test RT-PCR négatif de moins de 72 heures avant l'entrée et, s'ils reçoivent des visites ou s'ils quittent la Résidence quel qu'en soit le motif (sortie famille, hospitalisation, consultation médicale...), ils seront testés selon les dernières recommandations médicales durant leur séjour, jusqu'à l'échéance d'une vaccination complète (qui sera organisée en interne, dès l'accord du résident et/ou de la famille).

- **Les visites de pré-admission**

Il s'agit des visites qui sont organisées sur une journée (de 10h30 à 16h00) pour des personnes qui ont formé un dossier de demande d'admission et dont la situation médicale préconise une entrée au sein d'une Unité de vie Protégée.

Les personnes qui pourront bénéficier de cette journée de pré-visite seront soit :

- Dans un schéma vaccinal complet : elles seront accueillies normalement sans aucune restriction ou mesure supplémentaire (aucun test RT-PCR avant l'entrée) dans l'une ou l'autre des unités de vie protégées.
- Dans un schéma vaccinal incomplet : elles seront alors accueillies après avoir présenté un test RT-PCR négatif datant de moins de 72 heures.

**Votre sécurité et votre confort restent évidemment des préoccupations quotidiennes.**

L'assouplissement et l'élargissement de ces règles de vie, tournées à nouveau vers l'accueil des nouveaux résidents et des nouvelles familles, le retour des activités thérapeutiques et de loisirs ouverts à tous les habitants, sont des avancées essentielles pour tous.

**Bien évidemment, si la situation sanitaire continuait de s'améliorer, des assouplissements supplémentaires seront proposés** (par exemple, un accès sans restriction aux espaces collectifs pour les membres de la famille et proches) ; **a contrario, si celle-ci devait se dégrader, je prendrais immédiatement toutes les mesures nécessaires pour maintenir le niveau de sécurité dû à tous.**

**Appelant à la responsabilisation et à la bonne foi de chacun, maintenons ensemble, au sein de la Résidence DEBROU, ce cadre sécurisé et respecté par tous afin de préserver ce lien social si essentiel et vital pour nos aînés, les familles et le personnel.**

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre compréhension et de votre confiance,

*Sincères !*

Le Directeur

A. ESSALHI



